

CONSEIL AUX ENTREPRISES



Bureau & Terrain



Etude d'impact Expropriation

*Accompagner les agriculteurs dont l'exploitation est impactée
par un projet d'infrastructure*

QUI EST CONCERNÉ ?

Agriculteur dont le foncier est impacté partiellement ou totalement par un projet d'infrastructure (route, autoroute, zone artisanale ou industrielle...)

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Évaluer les conséquences de la perte de terrain et de la restructuration foncière (le cas échéant)
- Etudier les conditions de viabilité et les possibilités d'évolution de l'exploitation

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse approfondie des performances et du potentiel de l'exploitation
- Bénéficier d'une approche globale permettant d'évaluer les conséquences de l'emprise sur tous les aspects (structurels, techniques, économiques, financiers, juridiques, humains...)

NOS ATOUTS

- Equipe de conseillers d'entreprise expérimentés, neutres et indépendants
- Méthodologie et références reconnues
- Equipe de conseillers spécialisés en appui

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- Entretien avec l'agriculteur sur l'exploitation
- Diagnostic des enjeux liés à la structure et au système de production, des scénarios d'évolution envisageables
- Analyse des conséquences de l'emprise et calcul de la perte économique
- Elaboration d'une simulation technico-économique et financière sur 5 ans, ou d'un budget partiel (si suffisant). Traitement de plusieurs hypothèses si nécessaire
- Calcul éventuel sur la base des barèmes d'indemnisation

LIVRABLES

Document intégrant le diagnostic et l'étude d'impact, avec le ciblage des enjeux, les commentaires du conseiller et le détail de l'étude prévisionnelle

LES INTERVENANTS :

Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture : il accompagne l'agriculteur dans l'analyse de son exploitation et des conséquences d'une emprise foncière. Il fait le lien avec les conseillers spécialisés et les organismes partenaires (DDT, banques, collectivités territoriales, SAFER, ASF, syndicats professionnels...)

DURÉE :

A définir avec le conseiller en fonction de la disponibilité des données (minimum 2 mois)

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services.

NOS RÉFÉRENCES

- Réalisation d'études d'impact sur la ZAC de Bouvert à Mably
- Réalisation des études d'impact dans le cadre de la construction de l'A89
- ...

CONTACT :

LE CONSEILLER D'ENTREPRISE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

